

## NOUVEL INVESTISSEMENT D'ARCELORMITTAL À DUNKERQUE

### UN SIGNAL POSITIF POUR LA DÉCARBONATION DE L'ACIER, L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET L'INDUSTRIE EUROPÉENNE DU RECYCLAGE

**FEDERREC salue l'annonce d'ArcelorMittal confirmant la construction d'un four électrique sur son site de Dunkerque. Ce projet marque une étape importante pour la décarbonation de la sidérurgie française et européenne.**

Selon les informations publiées, ce four électrique permettra de réduire fortement l'empreinte carbone de la production d'acier et serait alimenté à près de 60 % par de l'acier recyclé, complété par du minerai de fer préréduit importé et de la fonte.

FEDERREC se félicite de cette augmentation annoncée de la demande d'acier recyclé européen, en cohérence avec les objectifs européens du **Clean Industrial Deal**, qui vise **24% de matières circulaires à l'horizon 2030**. Ce projet contribuera à la création de nouveaux débouchés en France pour l'acier recyclé, aujourd'hui encore insuffisants.

La Fédération souligne également le rôle déterminant des **certificats d'économies d'énergie (CEE)**, qui devraient couvrir environ **50% de l'investissement**. FEDERREC soutient de longue date ce mécanisme, essentiel pour accompagner les chaînes de valeur circulaires et permettre la réussite des projets industriels de décarbonation.

Si l'entrée en fonctionnement du four, annoncée autour de 2029–2030, implique encore un délai avant une hausse effective de la demande en acier recyclé, FEDERREC note que le projet ne porte à ce stade **qu'un seul four électrique, au lieu des deux annoncés initialement**. La Fédération rappelle que le **recours accru à l'acier recyclé** constitue le levier le plus efficace en matière de **réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et de consommation d'énergie** et reste attentive aux évolutions futures du dispositif industriel.

FEDERREC restera attentive aux conditions concrètes de mise en œuvre du projet et réaffirme la nécessité de politiques publiques stables et cohérentes pour permettre le développement conjoint de l'industrie de l'acier bas carbone et de l'économie circulaire.

#### À propos de FEDERREC

**FEDERREC** est la Fédération Professionnelle du Recyclage, du Réemploi et de l'Économie Circulaire. Elle est régie par le Livre IV, Titre 1er du Code du Travail. Créée en 1945, FEDERREC représente 1200 entreprises et 35 000 salariés des multinationales aux PME en passant par les ETI, structurée en 12 filières, répartie sur l'ensemble du territoire français au travers de 8 syndicats régionaux. Ces entreprises dont l'activité consiste au réemploi, la réutilisation, la réparation, la collecte, le tri, la valorisation matière des déchets industriels ou ménagers ou encore le négoce/courtage de Matières Premières issues du Recyclage (MPiR), représentent 11,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 650 millions d'euros d'investissements annuels.